



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets

Année 2014

Sommaire

| | | |
|------|---|----|
| 1 | Eléments importants de l'année 2014 | 5 |
| 2 | Territoire desservi..... | 6 |
| 3 | Organisation de la Direction de l'Environnement | 7 |
| 4 | La précollecte | 7 |
| 4.1 | Les bacs roulants | 7 |
| 4.2 | Sacs poubelles | 8 |
| 4.3 | Les colonnes d'apport volontaire | 8 |
| 5 | Modalités de collecte | 9 |
| 5.1 | Collecte en Porte à porte..... | 9 |
| 5.2 | Fréquence de collecte | 10 |
| 6 | Ordures Ménagères résiduelles (OMr)..... | 11 |
| 6.1 | Résultats de collecte..... | 11 |
| 6.2 | Traitement des OM | 11 |
| 7 | Les déchets recyclables | 13 |
| 7.1 | Les DEM et les papiers..... | 13 |
| 7.2 | Le verre | 15 |
| 8 | Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées | 15 |
| 9 | Collecte en déchèteries | 19 |
| 9.1 | Organisation générale | 19 |
| 9.2 | Les évolutions en 2014 | 19 |
| 9.3 | Fréquentation..... | 20 |
| 9.4 | Performances | 22 |
| 10 | Autres déchets ménagers et assimilés | 25 |
| 10.1 | Collecte des encombrants | 25 |
| 10.2 | Résidus urbains..... | 25 |
| 10.3 | Déchets des marchés..... | 26 |
| 11 | Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance..... | 26 |
| 12 | Indicateurs financiers | 28 |
| 12.1 | Les principaux marchés | 28 |
| 12.2 | Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement | 29 |
| 12.3 | Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale | 30 |
| 12.4 | Montant des aides reçues par les éco organismes..... | 30 |
| 12.5 | Montant des recettes perçues au titre de la valorisation | 30 |
| 12.6 | Synthèse sur les recettes | 30 |
| 13 | Perspectives 2015..... | 31 |

Le présent rapport est établi conformément au décret du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce décret définit les éléments techniques et financiers qui doivent être présentés à l'assemblée délibérante.

La Communauté d'Agglomération de Bourges assure depuis le 1^{er} janvier 2010 la compétence optionnelle « *protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie* » se déclinant en « *lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés dont la collecte* ».

Ce rapport fait le bilan des données techniques et financières relatives à l'année 2014 pour la compétence collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés.

1 Eléments importants de l'année 2014

Les travaux du programme de modernisation du réseau de déchèteries de Bourges Plus ont démarré avec la réalisation d'une première tranche de travaux à la déchèterie de Saint Just. Le site a été entièrement clos et divers aménagements y ont été réalisés. Des travaux complémentaires auront lieu en 2015, l'objectif est de disposer à terme d'un équipement aux normes, sécurisé pour les usagers, pour le gardien ainsi qu'en matière de stockage des différents déchets accueillis.

L'agrandissement de la déchèterie de Saint Doulchard a été en grande partie réalisé en 2014 et s'achèvera au cours du printemps 2015. Le site ainsi modernisé est passé de 6 à 10 quais, il accueille de nouveaux types de déchets (pneus, DEEE), il permet une sécurisation des dépôts des usagers et de stockage des déchets. De manière plus générale, il a été mis en conformité avec la nouvelle réglementation des installations relatives aux déchèteries.

Deux agents avaient quitté la Direction de l'environnement en 2013, un technicien et un agent. Ils ont été remplacés par le recrutement d'une technicienne en charge des déchèteries dès le début de l'année 2014 et, à partir de juillet, par une personne en charge du contrôle des prestations de collecte en porte à porte et de la réalisation d'amonts de collecte.

Suite au classement sans suite du dialogue compétitif pour la réhabilitation du CTVD, une étude pour le choix d'une filière de traitement des ordures ménagères résiduelles a été lancée en 2014 ; elle a abouti à la décision de rechercher une mutualisation avec d'autres collectivités du Cher et de l'Indre pour le choix d'un mode de traitement et la construction d'un équipement. Fin 2014, une première réunion a été organisée réunissant une quinzaine de collectivités des deux départements. A l'issue de celle-ci, un groupe de travail a été créé réunissant 6 collectivités représentant 350 000 habitants pour étudier l'opportunité de la création d'un équipement mutualisé pour le traitement des OMr et le tri des déchets d'emballage et papiers.

Fin 2013, les élus avaient acté le démarrage d'un programme local de prévention des déchets. Courant 2014, des échanges réguliers ont eu lieu avec l'ADEME pour mettre en place un partenariat technique et financier ; le recrutement d'un animateur du programme a été lancé et a abouti à l'arrivée d'un technicien en janvier 2015. Une action de prévention a été initiée dès 2014 : l'installation d'un conteneur à la déchèterie des Danjons en partenariat avec Emmaüs pour permettre de capter, dans le flux de déchets apporté par les usagers, ceux qui pourraient après remise en état, être revendus par la communauté installée à La Chapelle Saint Ursin.

En matière de collecte des déchets, un important travail a été mené avec le prestataire afin d'améliorer les échanges d'informations et la qualité des données échangées. Ont notamment été concernées les échanges relatifs au taux de remplissage des colonnes d'apport volontaire. Enfin, un nettoyage des colonnes de la commune de Saint Doulchard a été réalisé.

2 Territoire desservi

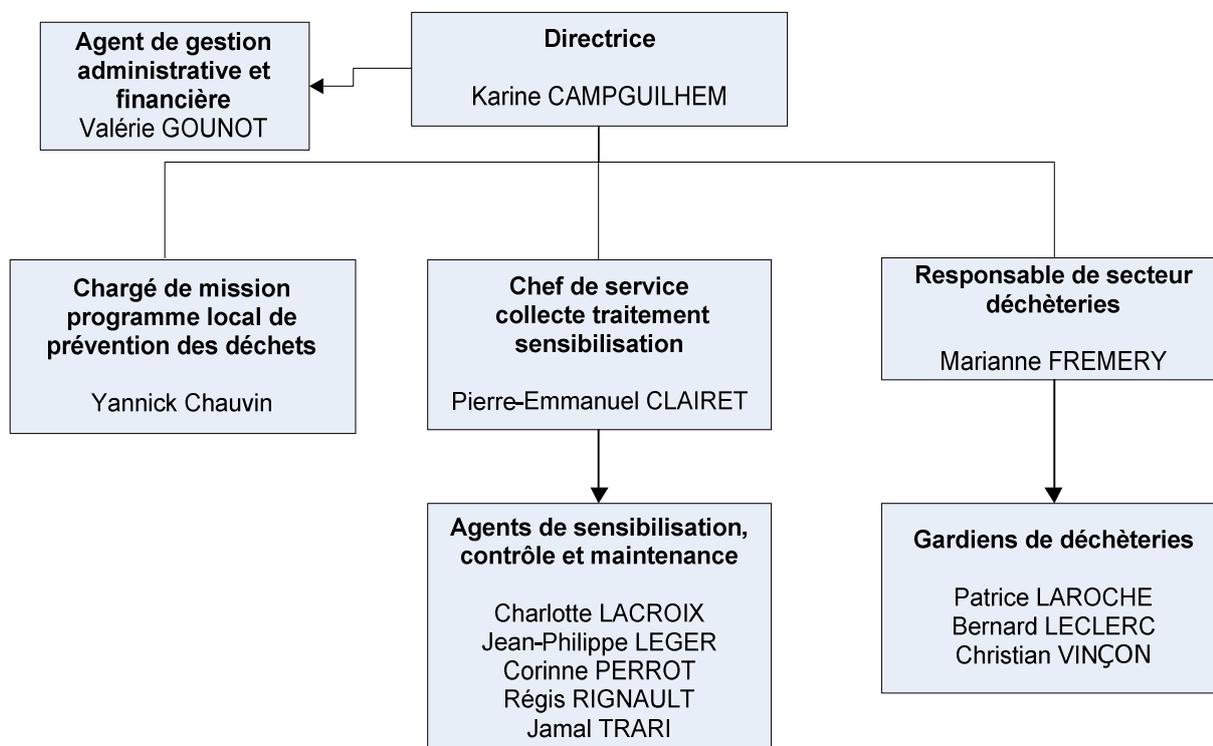
La Communauté d'Agglomération de Bourges comprend 16 communes et totalise ainsi 97 208 habitants sur la base des chiffres de l'INSEE de 2012 :

- Avec 66 666 habitants, Bourges concentre 69% de la population de l'agglomération.
- Saint-Doulchard et Saint Germain-du-Puy, sont les deux autres pôles importants.
- Trouy et La Chapelle-Saint-Ursin sont les deux autres communes du pôle aggloméré, elles comprennent une population comprise entre 3 000 et 4 000 habitants.
- Les communes de Marmagne, Plaimpied-Givaudins et Berry-Bouy avec 1 000 à 2 000 habitants constituent les pôles de proximité.
- Les autres communes de moins de 1 000 habitants ont un caractère plus rural : Annoix, Lissay-Lochy, Morthomiers, Saint-Just, Saint-Michel-de-Volangis, le Subdray, Vorly.

| RPQS | Population municipale | | | | Taux d'habitat vertical (%) | Densité INSEE (hab/km ²) |
|--------------------------|-----------------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------------|--------------------------------------|
| | 2010,2011 | 2012 | 2013 | 2014 | | |
| Recensement INSEE | 2007 | 2010 | 2011 | 2012 | 2010 | 2012 |
| Annoix | 229 | 231 | 230 | 232 | 2% | 20 |
| Arçay | 476 | 533 | 539 | 529 | 1% | 29 |
| Berry-Bouy | 1 113 | 1 216 | 1 203 | 1 195 | 0% | 39 |
| Bourges | 71 155 | 66 381 | 66 602 | 66 666 | 56% | 970 |
| La Chapelle Saint Ursin | 3 208 | 3 205 | 3 246 | 3 289 | 3% | 422 |
| Lissay-Lochy | | | 226 | 229 | 2% | 6 |
| Marmagne | 1 996 | 2 041 | 2 029 | 2 017 | 2% | 139 |
| Morthomiers | 673 | 731 | 731 | 741 | 0% | 18 |
| Plaimpied-Givaudins | 1 678 | 1 744 | 1 783 | 1 822 | 4% | 76 |
| Saint Doulchard | 8 941 | 9 197 | 9 199 | 9 242 | 16% | 428 |
| Saint Germain du Puy | 4 846 | 4 830 | 4 930 | 5 029 | 20% | 333 |
| Saint Michel de Volangis | 439 | 470 | 472 | 609 | 1% | 35 |
| Saint Just | 586 | 598 | 601 | 473 | 3% | 23 |
| Le Subdray | 826 | 943 | 984 | 993 | 1% | 43 |
| Trouy | 3 826 | 3 827 | 3 819 | 3 890 | 2% | 176 |
| Vorly | | | 251 | 252 | 1% | 13 |
| TOTAL | 99 992 | 95 947 | 96 845 | 97 208 | 43% | 248 |

3 Organisation de la Direction de l'Environnement

La Direction de l'Environnement était composée au 1^{er} janvier 2015 de 13 agents conformément à l'organigramme ci-dessous :



4 La précollecte

4.1 Les bacs roulants

Depuis 2013, toutes les communes sont conteneurisées pour les Ordures Ménagères résiduelles et cinq le sont pour les déchets d'emballage.

Evolution du parc de bacs roulants en place

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Bacs verts | 23 855 | 24 222 | 32 081 | 37 781 | 38 545 |
| Bacs jaunes | 20 862 | 21 244 | 21 667 | 30 749 | 31 285 |
| Total | 44 717 | 45 466 | 53 748 | 68 530 | 69 830 |

(Sources = Gesbac)

Après une forte hausse au cours des années 2012 et 2013 correspondant aux conteneurisations pour les ordures ménagères et à la mise en place bacs pour le tri sélectif en porte à porte dans 4 communes supplémentaires, l'année 2014 a été relativement stable.

Un agent et un véhicule sont entièrement dédiés aux missions de livraison et retraits des bacs ainsi qu'aux réparations du parc en place.

| 2012 | 2013 | 2014 |
|-----------|-----------|-----------|
| 11 982 km | 15 279 km | 14 301 km |

Sur (sources : moyens Généraux)

En 2014, 2 567 bacs ont été livrés. Les livraisons portent essentiellement sur la dotation de nouveaux usagers ou sur des modifications de dotation (changement de taille de bacs suite à modification de la taille du foyer par exemple).

Les autres motifs de livraison sont la disparition du bac (104), l'incendie (225) et la casse (243) soit un total de 572 bacs pour un parc total de près de 70 000 bacs.

Dans 53 % des cas, les livraisons donnent lieu à un contact direct avec l'utilisateur. A chaque mise à disposition de bacs, l'utilisateur se voit remettre un memotri.

Ont également été réalisées 871 opérations de maintenance des bacs. Parmi celles-ci, certaines ne sont pas réalisées par l'agent dédié au suivi des bacs mais par les agents en charge des amonts de collecte ou du retraitement dans le cadre de leurs missions.

Toutes les interventions de livraison et de maintenance des bacs ont été traitées dans un délai inférieur à 6 jours.

Depuis 2011, les bacs roulants mis en place sont équipés de puces électroniques. Cet équipement permet d'identifier les bacs roulants (adresse, ..) et de suivre plus précisément la maintenance effectuée.

4.2 Sacs poubelles

Environ 1 980 foyers ne pouvant pas stocker de bacs dans le centre ville de Bourges peuvent disposer de sacs poubelles fournis par Bourges plus. Ils peuvent les retirer dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Bourges, dans les mairies annexes ainsi que dans les locaux de Bourges Plus, boulevard de l'Avenir..

En 2014, cela a représenté 77 500 sacs poubelles pour les OM et 31 400 sacs jaunes pour les déchets d'emballages ménagers.

4.3 Les colonnes d'apport volontaire

567 colonnes d'apport volontaire sont installées sur tout le territoire de Bourges Plus réparties en :

- 53 pour les déchets d'emballage ménagers dont 14 enterrées
- 230 pour les papiers dont 40 enterrées
- 262 pour le verre dont 34 enterrées
- 12 pour les OMr, la totalité sont enterrées
- 5 pour les corps plats et 5 pour les corps creux pour Lissay-Lochy et Vorly qui n'ont changé de consignes de tri qu'au 1er janvier 2015.

Au total 467 sont des colonnes « aériennes » et 100 sont des colonnes enterrées. La très grande majorité des colonnes enterrées sont propriété des bailleurs sociaux dans les quartiers Nord de Bourges.

En 2014, des colonnes enterrées ont été installées à La Chapelle St Ursin (déplacement d'un site existant avec notamment mise en place d'une colonne pour les OM dans le quartier des Piécots), à Trouy (site existant) et à Bourges (site existant et création de nouveaux sites dans le quartier Lahitolle et face au CREPS)

Les densités sont les suivantes :

- 1 colonne à déchets d'emballages pour 161 habitants (sur 9 communes)
- 1 colonne à papiers pour 419 habitants (sur 14 communes hormis Lissay-Lochy et Vorly)
- 1 colonne à verre pour 369 habitants (Tout Bourges plus)
- 1 colonne à corps creux pour 95 habitants (Lissay-Lochy et Vorly uniquement)
- 1 colonne à corps plats pour 95 habitants (Lissay-Lochy et Vorly uniquement)

Ces résultats indiquent une bonne densité de manière globale pour les différents flux. Néanmoins, la création de nouveaux points de collecte est à étudier afin de prendre en compte les évolutions urbaines en cours dans les différentes communes.

Un agent du service environnement est particulièrement dédié au suivi de ce mobilier : suivi de stock, géolocalisation des colonnes sur le SIG de Bourges plus, relations avec le prestataire pour les mouvements de colonnes (déplacement,..) et collecte.

Il assure également des opérations de petite maintenance (changement des opercules et des adhésifs, réparation,...).

Le nettoyage des pieds de colonnes d'apport volontaire est à la charge des communes, à l'exception de St Doulichard, pour laquelle cette prestation avait été transférée à Bourges Plus en 2010. Au printemps 2014, une opération de nettoyage des colonnes a été effectuée par l'association Le Relais pour le compte de Bourges Plus sur le territoire de St Doulichard.

A l'initiative d'opérateurs privés (Agir, Le Relais), des colonnes destinées à la collecte des textiles sont implantées dans certaines communes du territoire communautaire. Bourges Plus déploiera son propre réseau courant 2015, avec l'implantation en priorité dans les déchèteries communautaires puis sur le domaine public communal après concertations avec les communes concernées.

5 Modalités de collecte

5.1 Collecte en Porte à porte

Elle concerne les flux :

- OMr sur tout le territoire
- Déchets d'Emballages Ménagers sur les communes de Bourges, St Germain du Puy, St Doulichard, Trouy et La Chapelle St Ursin

A l'exception :

- De quelques voies présentant des difficultés particulières d'accès et/ou de retournement en bout de voie pour le camion benne, la collecte se fait alors en bacs de regroupement,
- Pour les DEM, de quelques sites sur Bourges où ont été installées des colonnes enterrées, pour de l'habitat collectif pour remédier aux difficultés de remisage des bacs ; la principale opération concerne le secteur de la Libération, dans les quartiers nord à Bourges, où les colonnes ont été installées dans le cadre du PRU (Programme de Renouvellement Urbain). Ce sont au total moins de 1 000 foyers qui sont concernés par ce mode de collecte.

5.2 Fréquence de collecte

Au 31 décembre 2014, les fréquences de collecte étaient les suivantes :

| COMMUNES | OM | Population | DEM ou Corps Creux | Papiers | Verre |
|--------------------------------|--|------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| Bourges Hyper-centre | C6 (C11 pendant les Nuits Lumières pour certaines rues durant les mois de juillet et août) | 66 666 | C2 | Apport volontaire | Apport volontaire |
| Bourges -centre | C3 | | C2 | Apport volontaire | Apport volontaire |
| Bourges Hors Centre | C2 | | C1 | Apport volontaire | Apport volontaire |
| Saint-Doulchard Centre ville | C2 | 9 242 | C1 | Apport volontaire | Apport volontaire |
| St Doulchard Hors centre ville | C1 | | C1 | Apport volontaire | Apport volontaire |
| Saint-Germain du Puy | C2 | 5 029 | C1 | Apport volontaire | Apport volontaire |
| Autres communes ⁽¹⁾ | C1 | 16 271 | Apport volontaire | Apport volontaire | Apport volontaire |

La flotte de camions de collecte est composée de :

- Des bennes 26 tonnes mono compartimentées
- D'une benne 19 tonnes mono compartimentée
- Des bennes Bi-Compartimentées permettant la collecte simultanée des OM et des DEM

Ces véhicules sont tous conformes à la norme européenne d'émission Euro V. Cela se traduit par une baisse des émissions polluantes par rapport aux anciens véhicules. S'agissant de véhicules neufs, ils sont beaucoup moins bruyants et sont équipés de nombreux dispositifs de sécurité pour les agents de collecte.

Les BOM sont équipées de dispositif de géolocalisation et de lecture de puces. En 2014, ont été installées des dispositifs de signalisation des anomalies- les Boites à Boutons - qui sont activées par les agents de collecte en cas de difficultés rencontrées dans le déroulement de la collecte (mauvais tri, présence de déchets verts, présence de vrac, bac cassé,..). Ces informations sont communiquées. En 2014, la prestation de collecte en Porte à porte a représenté 329 201 km et mobilisé 45 ETP chez Véolia.

En 2014, un accident du travail a été constaté dans le cadre du contrat avec Bourges Plus.

6 Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

Les OMr sont constituées :

- Des déchets ménagers des particuliers, des professionnels, des établissements publics pris en charge dans le cadre de la collecte communautaire sur tout le territoire de Bourges Plus,
- Des déchets du Service Nettoyement de la Ville de Bourges assimilables à des OM,
- Des déchets des marchés alimentaires de Bourges,
- Des déchets assimilables à des OM du Printemps de Bourges.

6.1 Résultats de collecte

Le tonnage total d'OMr et assimilées collecté s'est élevé à 23 447 tonnes en 2014, alors qu'il était de 23 696 tonnes en 2013 soit une baisse de 1 %.

| OMr | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | % 2014/2013 |
|-------------------|--------|--------|--------|--------|--------|-------------|
| Tonnes/an | 25 347 | 24 647 | 24 296 | 23 696 | 23 447 | -1 % |
| En Kg/hab/an | 253 | 246 | 253 | 245 | 241 | -1,6 % |
| Cher en kg/hab.an | 218 | 211 | 207 | 199 | nc | |

*2014 : Dont 90 t de Lissay-Lochy et Vorly

La production d'ordures ménagères par habitant de l'agglomération est supérieure à la moyenne observée dans le Cher.

Pour Bourges Plus, on peut noter que la production est de 253 kg/hab/an pour la commune de Bourges en 2014 alors qu'il est inférieur à 200 kg dans plusieurs autres communes de l'agglomération.

On peut constater depuis 2012 une tendance à la baisse (en 2010 et 2011, l'utilisation des données du recensement INSEE 2007, seules alors disponibles peuvent avoir impacté les résultats obtenus). Cette baisse devrait se confirmer grâce aux actions qui seront menées dans le cadre du programme local de prévention des déchets.

Toutes les OMr de l'agglomération sont traitées au Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD), route des Quatre Vents à Bourges.

6.2 Traitement des OM

Le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) : cette installation, située route des Quatre Vents à Bourges, propriété de la Ville de Bourges a été transférée à Bourges Plus au 1^{er} janvier 2010.

Il s'agit d'une installation de traitement par compostage des ordures ménagères résiduelles et de déchets verts produisant un compost urbain. L'exploitant est la société Energy Déchets.

C'est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement dont le dernier arrêté préfectoral d'autorisation date du 13 août 2007.

En 2014, 29 046 tonnes ont été traitées, qui se décomposent en :

- 22 859 tonnes d'OMr des communes de la Communauté d'Agglomération de Bourges (hormis Lissay-Lochy et Vorly), et du Printemps de Bourges,
- 326 tonnes de déchets assimilables aux OM provenant des services municipaux de Bourges
- 173 tonnes provenant des marchés alimentaires de Bourges
- 5 688 tonnes de déchets verts des déchèteries des Danjons et des Quatre Vents, des Services Techniques de Saint-Germain du Puy et de Bourges.

En sortie, les refus de compostage (part des OMr non fermentescibles) ont représenté 12 904.54 tonnes, soit 44,4% du tonnage entrant. Cette proportion varie entre 44 et 53 % depuis 2002. Ce déchet est envoyé en Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux. C'est la société SITA qui assure cette prestation.

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|--|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| OMr | 23 228,28 | 24 364,29 | 23 973,08 | 23 283,61 | 22 859,13 |
| Marchés | | | | 91,48 | 172,96 |
| OMR assimilées | 360,44 | 282,60 | 323,22 | 321,83 | 325,86 |
| Omr hors Bourges Plus | 5 596,94 | 2 997,52 | 2 930,08 | 1 224,94 | |
| Total Omr | 29 185,66 | 27 644,41 | 27 226,38 | 24 921,86 | 23 357,95 |
| % Omr | 85,8% | 84,8% | 86,1% | 83,0% | 80,4% |
| Déchets Verts | 4 816,16 | 4 939,25 | 4 387,30 | 5 097,74 | 5 688,79 |
| %DV | 14,2% | 15,2% | 13,9% | 17,0% | 19,6% |
| Total entrants | 34 001,82 | 32 583,66 | 31 613,68 | 30 019,60 | 29 046,74 |
| Compost produit | 7 488,76 | 7 439,40 | 8 971,80 | 7 360,00 | 8 300,00 |
| % /Total entrants | 22,0% | 22,8% | 28,4% | 24,5% | 28,6% |
| Refus | 17 645,85 | 16 000,02 | 16 293,49 | 14 548,36 | 12 904,00 |
| % refus / Total entrants | 51,9% | 49,1% | 51,5% | 48,5% | 44,4% |
| Total valorisation organique OMR (= total OMr-refus) | 5 582,43 | 8 364,27 | 7 679,59 | 10 373,50 | 10 453,95 |

8 300 tonnes de compost ont été produites. Le compost produit n'est pas conforme à la norme NFU 44051. Par arrêté préfectoral du 18 janvier 2010, la société Energy Déchet est autorisée à épandre le compost produit dans le cadre d'un plan d'épandage pour une durée de cinq ans. Une prolongation de la durée de ce plan d'épandage a été obtenue jusqu'au 15 octobre 2016.

En 2014, des analyses mensuelles de la qualité du compost urbain ont été réalisées. Les points récurrents de dépassements concernent :

- la présence d'Eléments Traces Métalliques : plomb, (2 dépassements), de Nickel (2 dépassements), de Zinc (2 dépassements) et de Cadmium (1 dépassement),
- d'Inertes Verre et plastique durs pour lesquels les dépassements sont systématiques.

En 2014, les 29 046, tonnes traitées par le CTVD se répartissent ainsi :

- 8 300 tonnes de compost soit 28,6%,
- 12 904 tonnes de refus enfouis soit 44,3%,
- le reste de pertes (évaporation, CO₂) normales liées au processus de compostage.

En 2014, les OMr de Lissay-Lochy et Vorly sont gérées, aussi bien pour la collecte que pour le traitement dans le cadre de marchés publics gérés par le SICTREM de Baugy, antérieurs à leur intégration à Bourges Plus. Leurs OMr sont enfouies au CSDND d'Orval. S'agissant d'un marché à prix forfaitaire, il n'y a pas de tonnages connus pour ces 2 communes. A compter du 1^{er} janvier 2015, ces deux communes seront collectées dans les mêmes conditions que le reste de l'agglomération.

- **L'enfouissement des refus de compostage**

La société SITA assure cette prestation. De janvier à mars, 2 912 tonnes de refus de compostage ont été enfouis au CSDND de St Palais puis de mars à décembre, 9 992 tonnes ont été enfouies au CSDND d'Orval. Cela a représenté des déplacements de 28 838 km parcourus, tous les véhicules utilisés sont euro VI, limitant ainsi l'émission de polluants dans l'atmosphère..

- **CSDND de Saint-Palais**

Le CSDND de classe 2 est situé sur la commune de Saint-Palais (18). Il est propriété de la société Véolia.

Il s'agit d'une installation classée pour la Protection de l'Environnement autorisée par arrêté préfectoral du 5 décembre 1995 pour une durée de 25 ans. Ce site a une capacité totale de 1.75 millions de m³ et une capacité annuelle de 90 000 tonnes.

Les déchets admis sont les déchets urbains, les déchets banals, etc...

- **CSDND d'Orval**

Le CSDND d'Orval de classe 2 est situé sur la commune d'Orval (18), soit à. Il est propriété de la société Sita.

Il s'agit d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement autorisée par arrêté préfectoral du 11 octobre 1999 pour une durée de 27 ans.

Les déchets admis sont les déchets urbains, les déchets banals.

Il a une capacité totale de 1 080 000 tonnes, avec un maximum annuel de 40 000 tonnes.

En 2014, SITA a mis en place sur ce site un dispositif de valorisation des lixiviats, ainsi qu'un système de valorisation du biogaz. Ce dernier point a permis de faire bénéficier Bourges Plus d'une TGAP réduite

7 Les déchets recyclables

Les déchets recyclables sont composés :

- De Déchets d'Emballages Ménagers (DEM) : cartonnettes, flacons plastiques, emballages en aluminium, emballages en acier, briques alimentaires,
- Des papiers.
- Des emballages en verre

7.1 Les DEM et les papiers

Depuis novembre 2013, les consignes de tri ont été harmonisées sur le territoire de Bourges Plus : les déchets d'emballage en bacs, sacs ou colonnes d'apport volontaire et tous les papiers en colonne d'apport volontaire.

Seules les communes de Lissay-Lochy et Vorly avaient en 2014 des consignes différentes, issues des prescriptions du marché de prestations du SICTREM de Baugy.

A compter du 1^{er} janvier 2015, le marché en cours pour les communes de Lissay-Lochy et Vorly s'achève, ces deux communes ont désormais les mêmes consignes de tri que les autres communes de l'agglomération : déchets d'emballages et papiers en apport volontaire.

- **Résultats de collecte**

En 2014, 4 547.75 tonnes de déchets recyclables secs (emballages et papiers hors Lissay Lochy Vorly) ont été collectées sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération pour 4 360 (avec Lissay Lochy Vorly 20 t) tonnes en 2013; cela représente une hausse de 4.3%.

Cela peut s'expliquer par le déploiement à de nouvelles communes du tri sélectif en porte à porte à compter de novembre 2013 et par la généralisation du tri des papiers en apport volontaire sur tout le territoire de Bourges Plus ce qui simplifie le geste de tri.

Cela correspond à un ratio de l'ordre de 47.2 kg/hab/an pour 2014.

Les déchets recyclables secs sont déposés chez NCI, à La Chapelle St Ursin. Ils sont ensuite orientés vers la filière adaptée.

- **Devenir et valorisation**

Les déchets d'emballages collectés sur Bourges Plus sont triés au centre de tri situé sur la commune de Clermont-Ferrand. Il est exploité par la société Echalié dans le cadre du marché passé par Bourges Plus avec la Société NCI.

Il s'agit d'une installation classée pour la Protection de l'Environnement autorisée par arrêté préfectoral du 23 janvier 2007.

Les déchets acceptés sont les papiers, les matières plastiques et tout produit provenant des collectes sélectives de déchets ménagers. Les refus de tri sont évacués en usine d'incinération.

Il a une capacité annuelle de réception de 80 000 tonnes.

Les déchets y sont triés afin de retirer les indésirables (erreurs de tri des usagers, ...) et séparés en plusieurs catégories bien spécifiques qui seront envoyées dans les filières de recyclage correspondantes.

Dans le cadre du contrat passé avec Eco-Emballages en 2012, Bourges Plus a retenu le principe de la reprise par les filières. Ce sont ces filières, une par déchet, qui prennent en charge le transport du déchet trié au centre de tri vers l'installation de recyclage qu'elle a désignée. Ainsi,

- **Les emballages métalliques en acier (boîtes de conserves, canettes, ..)** sont repris par la société ARCELLOR MITTAL et recyclés dans ses installations
- **Les emballages métalliques en aluminium (canettes en alu, barquettes,..)** sont repris par la société REGGEAL AFFIMET et recyclés dans ses usines (Compiègne,..)
- **Les flaconnages plastiques (bouteilles et flacons en plastiques)** sont repris par la société VALORPLAST
- **Les emballages en cartons** sont repris par la société REVIPAC et sont recyclés à la papeterie Giroux à Olliergues dans le Puy de Dôme
- **Les briques alimentaires** sont reprises par la société REVIPAC et sont recyclées par la société Lucart (10)

- **Les papiers**

Les papiers sont repris par le papetier UPM localisé à Chapelle Darblay (76). Ils passent sur une chaîne d'affinage afin d'en retirer les impuretés. Le taux de refus est inférieur à 3%. La chaîne de production fonctionne exclusivement avec du papier recyclé provenant des collectes sélectives mises en place par les collectivités. Le papier produit est principalement destiné à la fabrication de papier journal type quotidien.

7.2 Le verre

2 770 tonnes ont été collectées en 2014, soit une hausse de 0,3% par rapport à 2013 (2 763 tonnes).

Le verre (bouteille, pot,..) est repris par la société OI MANUFACTURING et recyclé par la verrerie située à St Romain du Puy (42).

Les performances globales de collecte sont relativement stables, alors que l'emballage verre est en diminution.

| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|-------------------------------|------|------|------|------|------|
| Tonnage collecté verre | 2969 | 2848 | 2910 | 2776 | 2769 |
| Performance Kg/hab/an | 29,7 | 28,5 | 30,3 | 28,7 | 28,5 |

Ces tonnages incluent ceux de Lissay-Lochy et Vorly depuis 2013.

8 Synthèse sur les ordures ménagères et assimilées

Le tableau ci-dessous indique les tonnages collectés par le service.

Pour 2013, le papier et les DEM ne sont pas distingués puisque jusqu'au 31 octobre, le papier pouvait être déposé seul, en mélange avec les emballages ou en mélange avec les cartons et briques alimentaires selon les communes. De la même façon, les DEM étaient collectés seuls, en mélange avec les papiers ou séparés en corps creux/corps plats sur les différents territoires de l'agglomération.

| Collecte (en kg/hab.an) | 2013 | 2014 | variation 2014/2013 % |
|-------------------------|-----------|-----------|-----------------------|
| OM | 244,69 | 241,20 | -1,42 |
| DEM | 45,11 | 25,14 | 3,70 |
| Papiers | | 21,64 | |
| Verre | 28,65 | 28,48 | -0,62 |
| Total OMA | 318,45 | 316,46 | -0,62 |
| Population | 96 845,00 | 97 208,00 | 0,37 |

Entre 2013 et 2014, une baisse de 1,2 % de la production totale d'ordures ménagères et assimilées a été observée. Les actions du programme local de prévention des déchets auront pour objectif d'agir prioritairement sur ces déchets là avec un objectif de réduction en 5 ans de 7% au total.

Le tableau ci-dessous récapitule le mode de traitement par type de déchets :

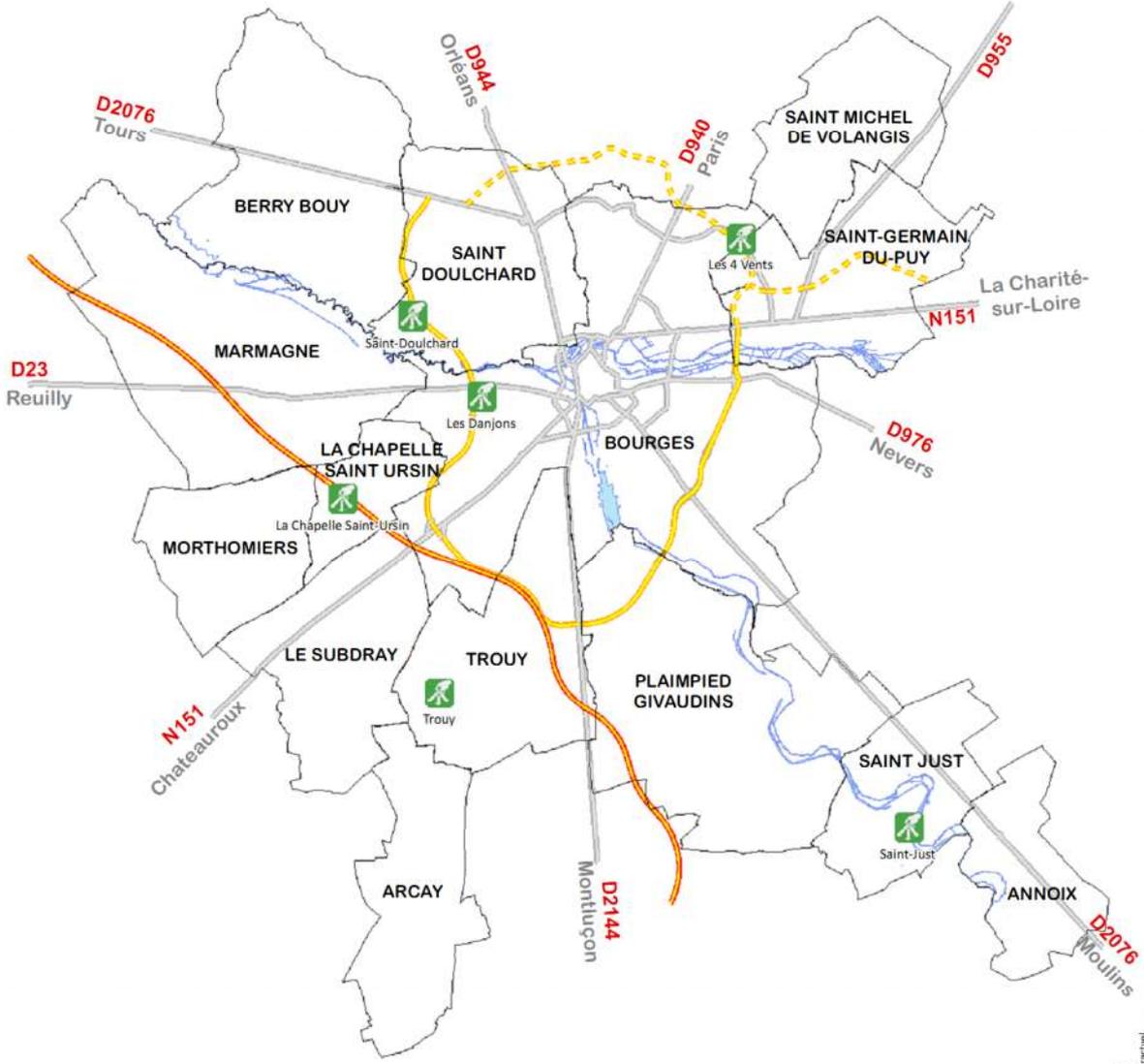
| Traitement | 2013 | 2013% | 2014 | 2014% |
|--------------------------|------------------|-------------|------------------|-------------|
| Valorisation organique | 9 863,63 | 41% | 10 453,95 | 45% |
| Enfouissement | 13 923,15 | 59% | 12 994,00 | 55% |
| Total OM | 23 786,78 | 100% | 23 447,95 | 100% |
| Valorisation matière | 3 694,98 | 85% | 1 689,91 | 69% |
| Valorisation Energétique | 45,82 | 1% | 754,04 | 31% |
| Enfouissement | 628,16 | 14% | 0,00 | 0% |
| Total DEM | 4 368,96 | 100% | 2 443,95 | 100% |
| Valorisation matière | 0,00 | | 2 040,69 | 97% |
| Valorisation Energétique | 0,00 | | 63,11 | 3% |
| Enfouissement | 0,00 | | 0,00 | 0% |
| Total Papiers | | | 2 103,80 | 100% |
| Valorisation matière | 2 775,00 | 100% | 2 768,00 | 100% |
| | 30 930,74 | | 30 763,70 | |

Les principales évolutions entre 2013 et 2014 sont les suivantes :

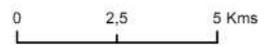
- Pour les OM, l'augmentation de la valorisation organique correspond à une baisse du taux de refus qui est passé de 48.5% à 44.5%
- Pour les recyclables (DEM et papiers), la valorisation énergétique (l'incinération) ne concerne que les refus de tri qui est systématique pour les papiers et qui a été mis en place en 2014 par le centre de tri d'Echalier pour les refus de tri de la collecte sélective.

Le tableau ci dessous récapitule la répartition entre les différents modes de valorisation :

| | 2013 | | | 2014 | | |
|---|------------------|---------------|---------------|------------------|---------------|---------------|
| | Tonnage | % | en kg/hab.an | Tonnage | % | en kg/hab.an |
| Valorisation organique (compostage) | 9 863,63 | 31,9% | 101,85 | 10 453,95 | 34,0% | 107,54 |
| Valorisation matière (recyclage) | 6 469,98 | 20,9% | 66,81 | 6 498,60 | 21,1% | 66,85 |
| Valorisation Energétique (incinération) | 45,82 | 0,1% | 0,47 | 817,15 | 2,7% | 8,41 |
| Enfouissement | 14 551,31 | 47,0% | 150,25 | 12 994,00 | 42,2% | 133,67 |
| Total OMA | 30 930,74 | 100,0% | 319,38 | 30 763,70 | 100,0% | 316,47 |
| Population | 96845 | | | 97208 | | |



- Déchèteries
- Hydrologie
- Réseau routier**
- Autoroute
- Projets de contournements
- Rocade
- Axes Majeurs



NV - 05/06/2011 - RéseauDéchèteries.mxd
 Source : Cadastre 06 - © D152009
 Reproduction interdite - Document non contractuel
 Service Environnement Bourges Plus - SIG Bourges Plus



9 Collecte en déchèteries

9.1 Organisation générale

Il y a six déchèteries communautaires :

| Commune | Localisation |
|-------------------------|--------------------------------|
| Bourges | Route des Quatre vents |
| Bourges | Allée François Arago/Danjons |
| La Chapelle Saint-Ursin | Avenue Louis Billant |
| Saint-Doulchard | Route de Berry Bouy |
| Saint-Just | Le Bertray |
| Trouy | Avenue des Anciens Combattants |

Le gardiennage est assuré par :

- un prestataire privé pour les sites des Danjons, des Quatre Vents et de Saint-Doulchard,
- des agents communautaires pour les sites de La Chapelle Saint-Ursin, Trouy et Saint-Just.

Les opérations de prise en charge des déchets sont assurées par des opérateurs privés dans le cadre de marchés publics.

Au 1^{er} janvier 2015, les six déchèteries accueillent les déchets suivants : carton, ferraille, gravats, bois, déchets verts, tout-venant, huile moteur usagée, verre, papier, piles, cartouches d'encre usagées, batteries, bidons d'huile, déchets d'emballages ménagers, huile alimentaire usagée, pneus.

Certains déchets ne sont encore acceptés que sur certains sites pour des raisons techniques (équipement, sécurité, dimensionnement du site, etc ...) :

- Déchets Ménagers Spéciaux : Quatre Vents, Danjons, Saint- Doulchard,
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) : Quatre Vents, Danjons, Saint Doulchard
- Amiante : Quatre Vents, Danjons.

Suite à la modernisation de la déchèterie de Saint Doulchard, les pneus et les DEEE sont maintenant également acceptés sur cette déchèterie depuis décembre 2014.

9.2 Les évolutions en 2014

Expérimentation d'un espace ressourcerie

Depuis fin novembre 2014, a été mis en place, à titre expérimental, dans le cadre d'une convention d'un an renouvelable une fois, un partenariat avec EMMAUS. Ce partenariat porte sur la mise à disposition à l'association d'un conteneur maritime sur la déchèterie des Danjons. Emmaüs a embauché deux personnes, présentes sur le site pendant toutes les heures d'ouverture qui proposent aux usagers amenant des objets qui pourraient être réutilisés après nettoyage et/ou réparation, de les déposer dans le conteneur. Cette opération a pour objet de développer la pédagogie du don et de réduire les quantités de déchets à recyclé, valorisé ou enfoui.

Cette expérimentation est prévue pour une durée d'un an renouvelable deux fois un an. A l'issue de la première année, un premier bilan sera réalisé tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs.

La modernisation des déchèteries de Saint Just et Saint-Doulchard

Les travaux du programme de modernisation du réseau de déchèteries de Bourges Plus ont démarré avec la réalisation d'une première tranche de travaux à la déchèterie de Saint Just.

La plateforme de réception des déchets verts a été agrandie et entièrement bétonnée, une plateforme béton a été réalisée pour l'accueil des déchets dangereux, des colonnes d'apport volontaire et des pneus. L'organisation générale du site a également été revue pour sécuriser la circulation des usagers. En 2015, le bungalow du gardien sera remplacé, un conteneur pour stockage du matériel technique sera installé, la plateforme bétonnée sera partiellement couverte et fermée afin de mettre à l'abri des intempéries certains déchets (cuve à huile de vidange, rack à pneus,).

L'agrandissement de la déchèterie de Saint-Doulchard a été en grande partie réalisé en 2014 et s'achèvera au cours du printemps 2015.

Les principaux aménagements sont les suivants :

- Passage de 6 à 10 quais avec installation de garde corps de protection pour limiter le risque de chute des usagers,
- accueil de nouveaux types de déchets (pneus, DEEE) avec installation de conteneurs maritimes, création de plateformes bétonnées, aménagement d'espaces couverts,
- Installation d'un local pour les Déchets Dangereux Spécifiques,
- Installation d'un nouveau bungalow
- Séparation des circulations véhicules légers- poids lourds
- Création d'une voie de stockage en entrée de site pour éviter la formation de files de véhicules sur la voie publique avant l'ouverture du site et lors des fortes affluences,
- Mise en place d'une nouvelle signalétique pour le dépôt des différents matériaux avec des informations sur l'exutoire mais aussi sur les gestes possibles pour réduire la production des différents déchets.

Le site modernisé permet une sécurisation des dépôts des usagers et de stockage des déchets. De manière plus générale, il a été mis en conformité avec la nouvelle réglementation des installations relatives aux déchèteries (collecte des eaux d'extinction d'incendies, mises sous rétention de tous les déchets dangereux, ...). Le coût total des travaux sera de 800 000 € TTC.

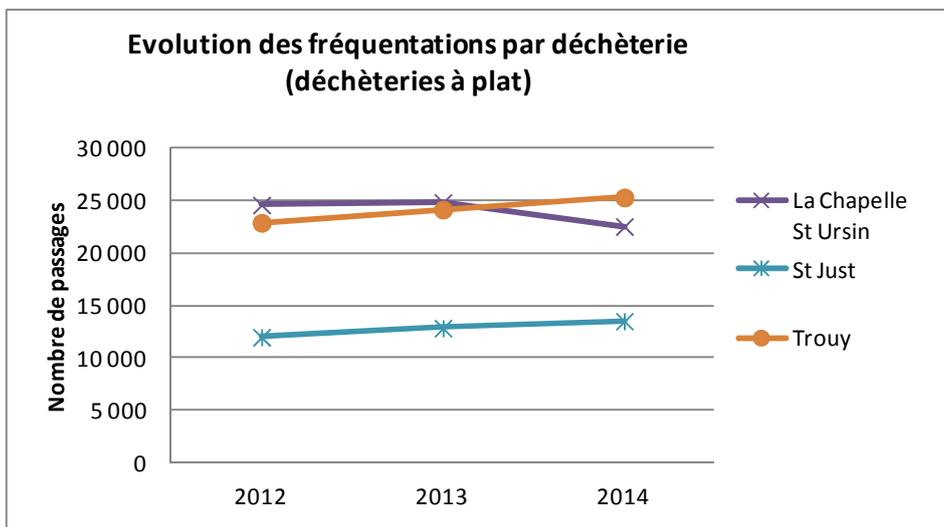
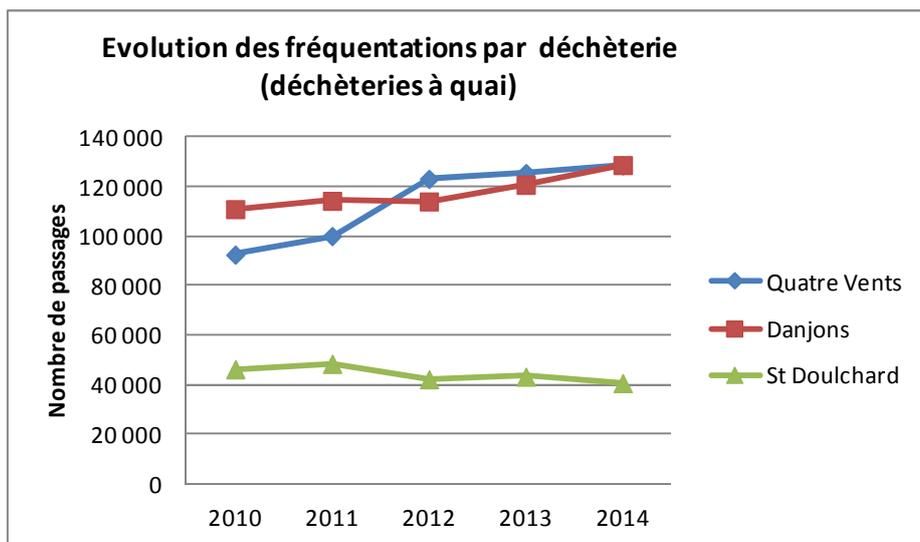
9.3 Fréquentation

Depuis le 1^{er} janvier 2011, l'accès des professionnels est interdit dans toutes les déchèteries de l'agglomération par décision du Conseil Communautaire lors de sa session du 13 décembre 2010.

La fréquentation pour chacun des six sites depuis 2010 a été la suivante :

| | Nombre de passages | | | | |
|-----------------------------|--------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
| Quatre Vents | 92 606 | 100 125 | 123 191 | 125 476 | 128 676 |
| Danjons | 110 973 | 114 334 | 114 084 | 120 852 | 128 775 |
| St Doulchard | 46 400 | 48 567 | 42 284 | 43 321 | 40 756 |
| La Chapelle St Ursin | 16 200 | | 24 585 | 24 824 | 22 531 |
| St Just | 4 700 | | 11 999 | 12 872 | 13 530 |
| Trouy | 15 400 | | 22 890 | 24 146 | 25 294 |
| Total | 286 279 | 263 026 | 339 033 | 351 491 | 359 562 |

2010 : estimation, comptages effectués ponctuellement par les gardiens et extrapolés pour l'année 2010 à la Chapelle Saint Ursin, Trouy et Saint Just



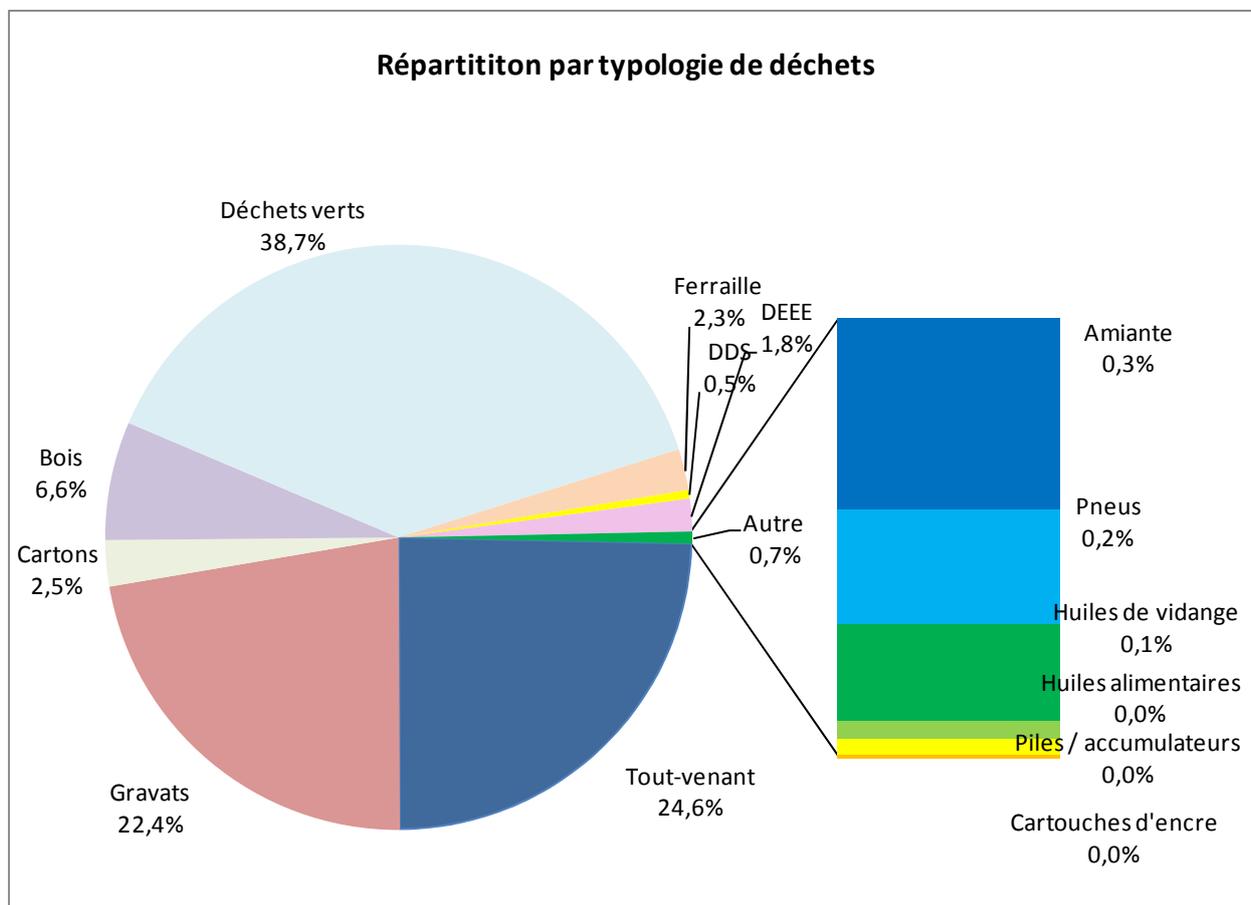
9.4 Performances

En 2014, 23 670 tonnes ont été collectées soit 243 kg/hab/an, soit une hausse des tonnages réceptionnés de 8,3% par rapport à 2013. Les principaux flux sont les déchets verts, le tout-venant et les gravats.

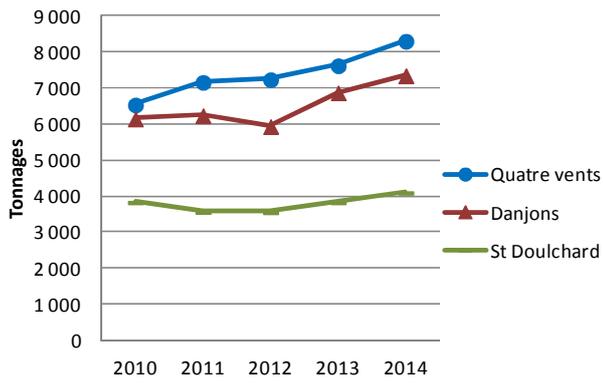
| | 2010 (t) | 2011 (t) | 2012 (t) | 2013 (t) | 2014 (t) | Variation 2014/2013 | 2014 (kg/hab/an) | Filières |
|--------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| Population | | | | | | | 97208 | |
| Tout-venant | 4 837,0 | 4 253,9 | 4 843,1 | 5 095,0 | 5 822,7 | 14,3 | 59,9 | Stockage |
| Gravats | 5 247,0 | 6 132,8 | 5 655,4 | 5 217,6 | 5 295,8 | 1,5 | 54,5 | Recyclage |
| Cartons | 658,0 | 612,5 | 628,9 | 611,3 | 601,9 | -1,5 | 6,2 | Recyclage |
| Amiante | 71,2 | 87,1 | 80,5 | 63,0 | 69,2 | 9,9 | 0,7 | Stockage |
| Bois | 1 617,0 | 1 896,8 | 1 531,4 | 1 629,7 | 1 550,8 | -4,8 | 16,0 | Recyclage |
| Déchets verts | 7 153,0 | 6 973,5 | 6 882,8 | 8 184,5 | 9 167,2 | 12,0 | 94,3 | Valorisation organique |
| Ferraille | 443,7 | 387,2 | 309,8 | 449,7 | 541,0 | 20,3 | 5,6 | Recyclage |
| DDS | 100,3 | 105,1 | 128,5 | 106,9 | 111,8 | 4,6 | 1,2 | Valorisation énergétique |
| DEEE | 376,0 | 358,9 | 305,0 | 407,7 | 421,3 | 3,4 | 4,3 | Recyclage |
| Pneus | 0,0 | 0,0 | 43,1 | 40,9 | 40,7 | -0,6 | 0,4 | Valorisation énergétique |
| Huiles de vidange | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 32,6 | 35,1 | 7,6 | 0,4 | Valorisation énergétique |
| Huiles alimentaires | 5,9 | 5,7 | 7,3 | 3,9 | 6,6 | 67,9 | 0,1 | Valorisation énergétique |
| Piles/ accumulateu rs | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 5,4 | 5,7 | 5,0 | 0,1 | Recyclage |
| Cartouches d'encre | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,1 | 0,5 | 312,4 | 0,0 | Recyclage |
| Total | 20 509,0 | 20 813,4 | 20 415,9 | 21 848,3 | 23 670,3 | 8,3 | 243,5 | |

Le taux de valorisation des déchets est, en 2013 comme en 2014 de 68 % si l'on exclue les inertes conformément aux préconisations de l'ADEME (cf. tableau suivant).

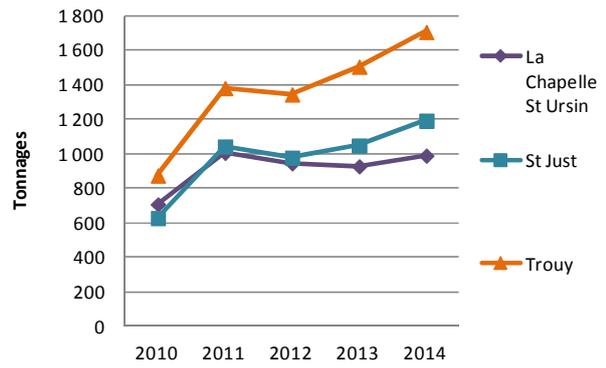
| Filières | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | % (hors gravats) | Taux de valorisation |
|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------------|--------------------------|------------------|----------------------|
| Stockage (hors gravats) | 4 908.00 | 4 341.00 | 4 923.63 | 5 157.97 | 5 891,88 | 32 | 68% |
| Retraitement (divers) | 96.00 | 91.00 | 128.53 | 184.34 | 194.17 | 1 | |
| Recyclage | 3 094.00 | 3 255.00 | 2 825.51 | 3 098.32 | 3121.23 | 17 | |
| Valorisation organique | 7 153.00 | 7 288.00 | 6 882.00 | 8 184.54 | 9167.24 | 50 | |
| Total | 15 251 | 14 975 | 14 760 | 16 625.14 | 18 374.52 | 100% | |
| Stockage (gravats uniquement) | 5 247.00 stockés | 6 132.77 stockés | 5 655.39 stockés | 5 217.56 stockés | 5 295.75 recyclés | | |



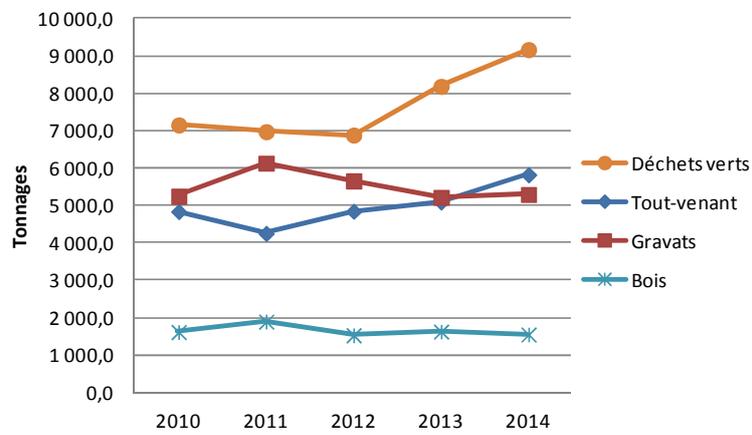
Evolution des tonnages par déchèterie (déchèteries à quai)



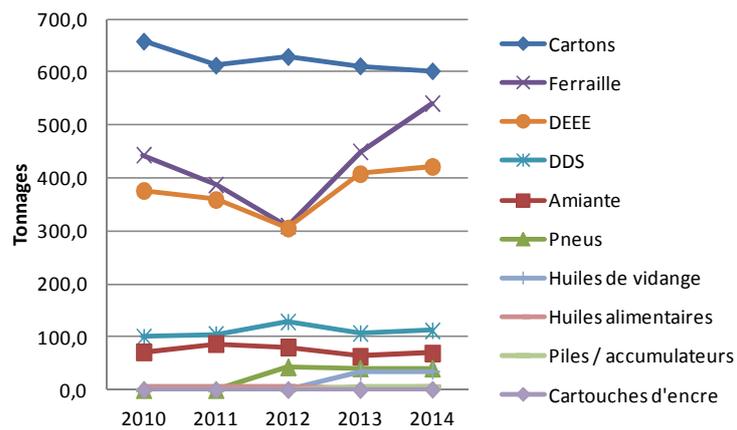
Evolution des tonnages par déchèterie (déchèteries à plat)



Evolution des tonnages par type de déchets (supérieurs à 1 000 t/an)



Evolution des tonnages par type des déchets (inférieurs à 1 000 t/an)



10 Autres déchets ménagers et assimilés

10.1 Collecte des encombrants

La collecte des encombrants s'effectue de manière différenciée selon les communes de Bourges Plus.

A l'exception de Bourges, St Germain du Puy et St Doulichard, cette prestation reste à l'initiative de la commune, elle n'a pas fait l'objet d'un transfert de compétence.

La Ville de Bourges est divisée en dix sept secteurs collectés une fois par an. A Saint-Germain du Puy, la collecte des encombrants s'effectue deux fois par an en porte à porte dans toutes les rues.

Cette collecte est effectuée par Véolia avec une BOM classique ainsi qu'un camion type Master. Il effectue un tri préalable des encombrants afin d'en ressortir la part valorisable (bois, ferraille, carton, DEEE) : 5,04 tonnes de déchets ont pu être valorisées pour 75,72 tonnes de déchets collectés, soit un taux de valorisation de l'ordre de 6,7%. Les tonnes non valorisées ont été orientées en enfouissement au Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de Saint-Palais.

En 2014, 1 149 km ont été parcourus

A Saint-Doulchard, la prestation est assurée par les services municipaux dans le cadre d'une convention avec la Communauté d'Agglomération de Bourges. Les usagers de la commune de Saint-Doulchard prennent rendez-vous auprès de la Mairie pour un enlèvement à leur domicile. Les agents municipaux trient les déchets selon les consignes en vigueur et les déposent à la déchèterie de Saint-Doulchard ou des Danjons. En l'absence de pont bascule, les tonnages pris en compte ne sont pas connus.

Les résultats de collecte des encombrants en 2014 sont les suivants :

| | Bourges | Saint-Germain du Puy |
|--------------------------|----------------|-----------------------------|
| Tonnage collecté | 47,04 tonnes | 26,68 tonnes |
| Performance en kg/hab.an | 0.7 | 5.4 |

10.2 Résidus urbains

Bourges Plus prend à sa charge les déchets banals des communes membres. Celles-ci disposent d'un accès aux 6 déchèteries communautaires. Par ailleurs, Bourges Plus dispose d'un accès au Quai de transfert de Véolia route des 4 vents pour les déchets en grosse quantité : déchets de balayage, déchets banals rassemblés sous le terme générique de résidus urbains. Ces déchets sont enfouis au CSDND de St Palais.

Depuis 2013, la part des résidus urbains provenant des balayages mécaniques des voies ainsi que des curages d'avaloirs fait l'objet d'une valorisation par le biais d'un compostage. Après mélange avec des déchets verts et criblage sur le site de la Solerie du Berry, à St Palais, le produit obtenu, conforme à la norme NFU 44551, est utilisé à des fins agricoles. En 2014, cela a concerné 761,04 tonnes pour 902,09 tonnes de résidus urbains enfouis soit un détournement de l'enfouissement de près de 46% des résidus urbains en 2014. Cela correspond à une forte augmentation par rapport à 2013 : 451,86 tonnes ont été orientées vers la filière de compostage pour 1 130,34 tonnes de résidus urbains enfouis soit 28.5%. Cette évolution a été permise par une généralisation du geste de tri des résidus urbains de la part des services chargés du balayage mécanique des voies.

10.3 Déchets des marchés

Bourges Plus prend en charge les déchets des marchés alimentaires de Bourges y compris les jours fériés:

- Lundi : Asnières
- Mardi : Val d'Auron
- Mercredi : Chancellerie
- Jeudi : Marronniers
- Vendredi : Gibjoncs
- Samedi : Halle aux Blés

2014 a vu la mise en place du marché d'Asnières le lundi matin.

En 2014, cela a représenté 172.96 tonnes de déchets qui ont été traités au CTVD, 181.62 tonnes en 2013.

Les déchets du marché St Bonnet du dimanche sont pris en charge par le service de la Propreté Urbaine de la Ville de Bourges et déposés au CTVD.

11 Actions de sensibilisation, contrôle et maintenance

Au 31 décembre 2014, cinq agents de maintenance et de sensibilisation étaient présents au sein du Service Environnement.

Ces agents interviennent pour :

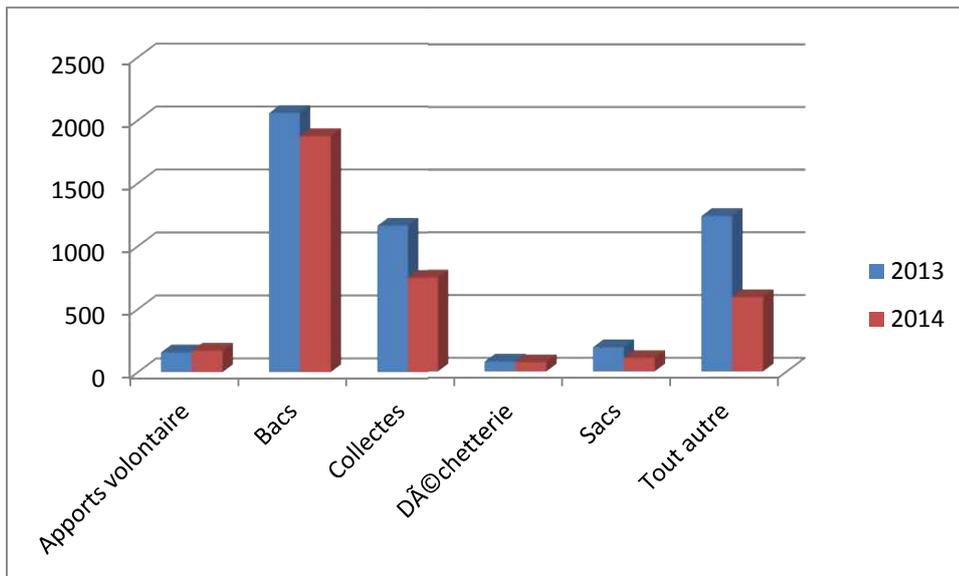
- Livrer et assurer la maintenance du matériel de précollecte (bacs roulants, sacs, colonnes d'apport volontaires)
- Renseigner les usagers sur toutes questions relatives aux déchets (modalités de tri, fourniture de contenants de pré collecte, retraitement d'anomalies,...)
- Contrôler la qualité des prestations des entreprises réalisant la collecte des déchets en porte à porte ou en apport volontaire.

Un Numéro Vert est en service à l'attention des usagers (0800 89 77 30).

| | Nombre d'appels | Evolution annuelle |
|------|-----------------|--------------------|
| 2013 | 4 897 | +62% |
| 2014 | 3 580 | -27,0% |

En 2014, 3 580 appels ont été reçus, soit une diminution de 27 % par rapport à 2013. Le nombre élevé d'appels en 2013 s'explique par les 2 périodes de conteneurisations effectuées ainsi que le démarrage des nouveaux marchés de collecte qui ont été susceptibles de se traduire par des interrogations de la part des usagers.

Au 1er février 2014, a été mis en place un service d'accueil mutualisé pour la Direction des Services à la Population rassemblant désormais les Directions de l'Eau, de l'Assainissement et des Déchets. Une part conséquente des appels a fait l'objet d'une réponse directe des agents d'accueil sans signalement auprès du service opérationnel (planning de collecte, jours fériés,...). De plus, 2014 a été une année sans modification notable quant au service à l'utilisateur.



Une part importante des appels ont donné lieu à des actions (déplacement sur site, livraison de bacs, apport de renseignements complémentaires, etc...), pour d'autres, une réponse est immédiatement donnée à l'utilisateur.

Les agents de sensibilisation

Les agents de sensibilisation interviennent également auprès de public cibles (scolaires, public adolescent, sensibilisation dans les immeubles, etc...).

Ainsi, en 2014, 4 interventions ont été menées en lien avec des établissements d'enseignement de la Communauté d'Agglomération de Bourges (Maternelle, Collège, Lycée).

Ils ont également assuré des animations lors de manifestations (Carrefour du Lien Social avec le Centre Social du Val d'Auron et de la Chancellerie, participation à la semaine des HLM, Festival Alimen'Terre à st Germain du Puy, Fête des Flots à Trouy, Fête de la science).

Les agents de sensibilisation réalisent également des actions ciblées suite à l'identification d'erreurs de tri par le prestataire de collecte : ils se rendent alors au domicile de l'utilisateur pour lui expliquer les consignes de tri et lui laisser un mémo tri.

Une « Brigade Volante » composée de 2 agents de Véolia contrôle systématiquement le contenu de tous les bacs d'une tournée par jour à raison d'une fréquence d'un contrôle / 5 semaines, tant pour le flux emballages que pour les ordures ménagères. Les anomalies et refus de collecte sont transmis au service environnement dont un agent qui assure le retraitement en recontactant les personnes afin de leur donner des renseignements sur les erreurs de tri.

Une nouvelle personne est venue renforcer les effectifs de la Direction Environnement pour assurer un contrôle plus prégnant des prestations de collecte. Elle a ainsi assuré :

- des suivis de collecte (suivre le camion benne) afin de s'assurer du respect des circuits de collecte, des consignes de contrôle de la qualité, du bon respect des règles de circulation,
- des amonts de collecte (passage devant le camion benne afin de s'assurer du bon usage du bac roulant par les usagers pour présenter les déchets, de la bonne qualité de ces déchets,...).

12 Indicateurs financiers

Sont assurés par des opérateurs privés :

- La collecte en porte à porte, la collecte des points d'apport volontaire, l'enlèvement des bennes dans les déchèteries, le gardiennage des déchèteries des Quatre Vents, des Danjons et de Saint-Doulchard,
- Le traitement de l'ensemble de ces flux.

Sont assurées en régie :

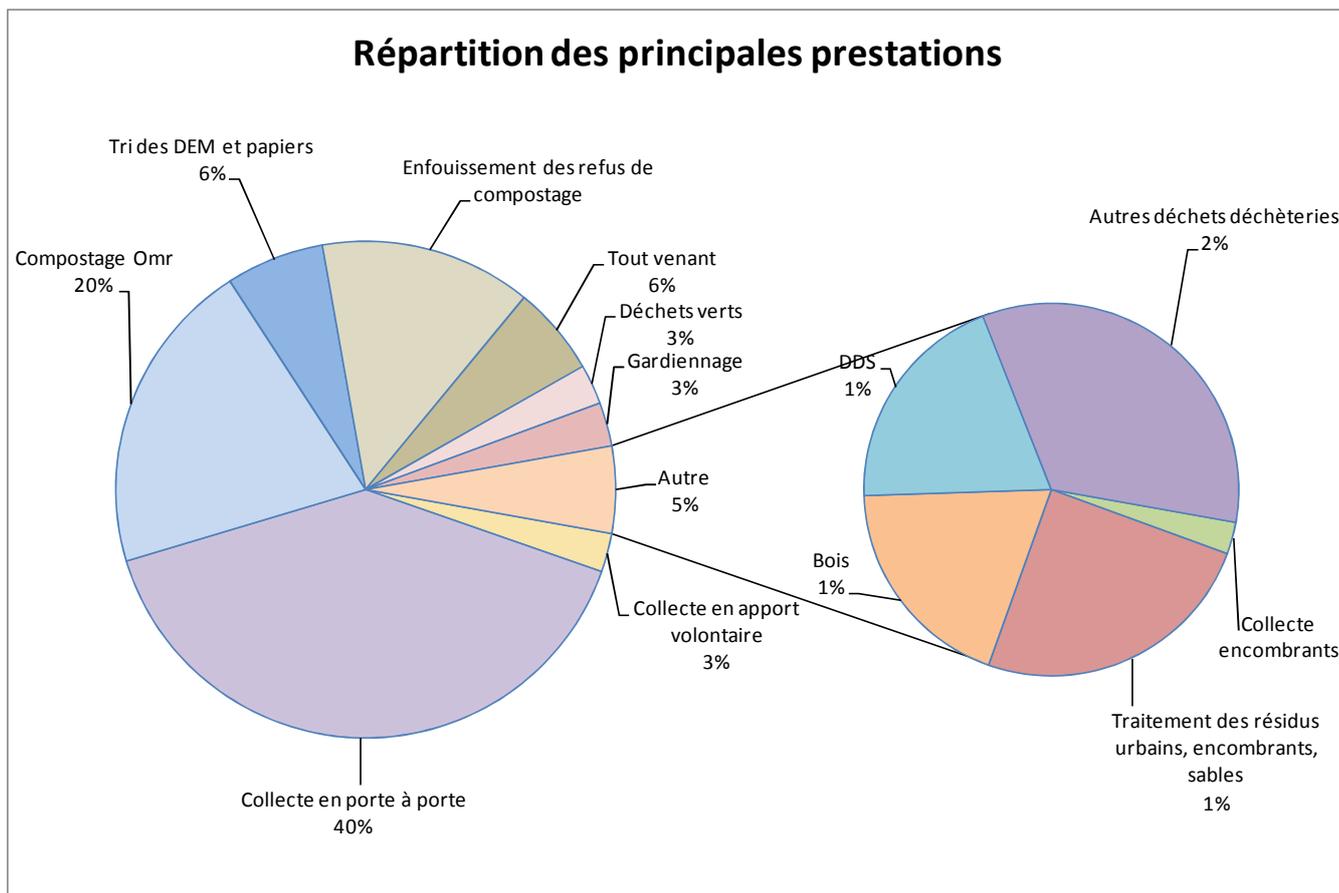
- Le gardiennage des déchèteries de Trouy, La Chapelle Saint-Ursin et Saint-Just,
- La gestion de la précollecte (fourniture et maintenance des colonnes d'apport volontaire, bacs roulants et sacs),
- La sensibilisation des usagers,
- Le suivi de la qualité des prestations sous-traitées.

12.1 Les principaux marchés

Les montants annuels des principales prestations rémunérées à des entreprises sur contrat sont les suivantes :

| Prestataire | OBJET | MONTANT TTC | % |
|---------------|---|------------------|-------------|
| | COLLECTE | | 42,7 |
| VEOLIA / SITA | Collecte en apport volontaire | 219 714 | 2,5 |
| VEOLIA / SITA | Collecte en porte à porte | 3 461 259 | 40,0 |
| VEOLIA | Collecte encombrants | 13 526 | 0,2 |
| | TRI - VALORISATION - TRAITEMENT | | 42,0 |
| ENERGY DECHET | Compostage OMr | 1 775 825 | 20,5 |
| NCI | Tri des DEM et papiers | 550 496 | 6,4 |
| VEOLIA | Traitement des résidus urbains, encombrants, sables | 121 643 | 1,4 |
| SITA | Enfouissement des refus de compostage et OMr Lissay Lochy Vorly | 1 186 532 | 13,7 |
| | DECHETERIES | | 15,3 |
| VEOLIA | Tout venant | 503 424 | 5,8 |
| VEOLIA | Déchets verts | 224 351 | 2,6 |
| VEOLIA | Bois | 93 197 | 1,1 |
| TRIADIS | DDS | 95 793 | 1,1 |
| VEOLIA | Gardiennage | 245 935 | 2,8 |
| | Autres déchets déchèteries | 165 265 | 1,9 |
| | TOTAL | 8 656 961 | 100 |

*SITA assure la collecte uniquement pour les communes de Lissay-Lochy et Vorly.



12.2 Montant annuel global des dépenses du service et modalités de financement

Pour l'ensemble du service collecte et traitement des déchets, le coût des dépenses réelles en section de fonctionnement pour 2014 s'est élevé à 9 313 700 €.

La majeure partie des recettes du service collecte, traitement et élimination des déchets provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le montant perçu en 2014 s'est élevé à 10 023 422 € pour 9 730 872 € en 2013.

Le travail en cours sur la recherche d'une optimisation des investissements à réaliser en matière de traitement des OMr et de tri des recyclables par la réalisation d'équipements permettant de traiter les déchets produits par 350 000 à 600 000 habitants conduit au choix temporaire de filières moins coûteuses mais qui ne sont pas durables tant en matière de procédés techniques que de préservation de l'environnement. Dans ces conditions, le taux de TEOM est stabilisé ce qui permettra à Bourges Plus de faire face à ces différents investissements mais aussi aux dépenses liées à la nécessaire modernisation du réseau de déchèteries et aux actions du Programme Local de Prévention des déchets.

Conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2009, instaurant un mécanisme de lissage des taux de TEOM sur une durée de 5 ans (2010-2014), il a été décidé de ne pas appliquer d'exonération facultative de TEOM sur le territoire communautaire hormis celles applicables de plein droit dans le cadre de l'article 1521-2 du code Général des Impôts.

12.3 Modalités d'établissement de la Redevance Spéciale

Conformément à l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération de Bourges a instauré, par délibération du Conseil Communautaire du 29 juin 2009, une redevance spéciale fixée forfaitairement à 1€/an. Le principe de la facturation se fera sur la base d'une contractualisation avec chaque producteur de déchets non ménagers collectés par les services de l'agglomération sans sujétions techniques particulières (art L 2224-14 du CGCT).

12.4 Montant des aides reçues par les éco organismes

Les soutiens prévus dans le cadre des dispositifs Responsabilités Elargies des Producteurs (REP) versés par les éco-organismes :

- Eco-Emballages pour les emballages ménagers,
- Eco-Folio pour les papiers,
- Ecosystèmes pour les DEEE.

En 2014, cela a représenté 638 888 €.

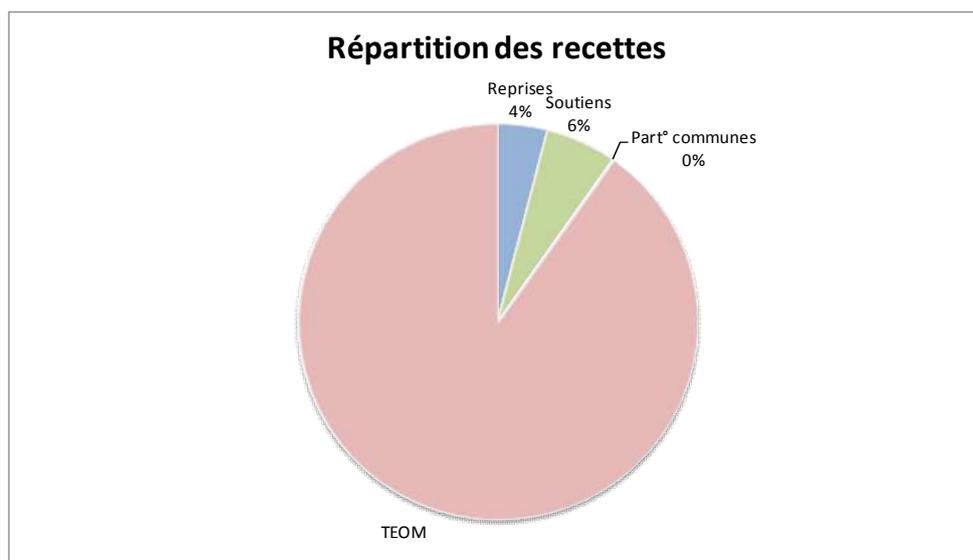
12.5 Montant des recettes perçues au titre de la valorisation

Les rachats des déchets dans le cadre d'une valorisation matière :

- Carton et ferraille de déchèteries,
- Verre en apport volontaire,
- Papier en apport volontaire,
- Flaconnages plastiques, emballages en acier et en aluminium, cartonnettes des emballages,...

En 2014, cela a représenté une recette totale d'un montant de 442 206 €.

12.6 Synthèse sur les recettes



| | 2013 | 2014 |
|-----------------------|------------------------|------------------------|
| Reprises | 472 827,06 € | 442 206,06 € |
| Soutiens | 676 106,67 € | 638 887,65 € |
| Part° communes | 158 701,23 € | 10 124,91 € |
| TEOM | 9 730 872,00 € | 10 023 422,00 € |
| total | 11 038 506,96 € | 11 114 640,62 € |

L'augmentation observée de la TEOM entre 2013 et 2014 est à relier à une évolution des bases locatives.

La baisse de la participation des communes est liée à l'arrêt du compostage au CTVD d'OMr de collectivités autres que Bourges Plus.

La baisse des recettes liées aux reprises est liée à une baisse du prix à la tonne moyen de plusieurs matériaux.

13 Perspectives 2015

Un groupe de travail regroupant 6 collectivités du Cher et de l'Indre, représentant environ 350 000 habitants a été constitué fin 2014. En 2015, il se fera assister par un bureau d'études pour étudier l'opportunité de la création d'une unité de traitement des OMr commune aux 6 collectivités et pouvant éventuellement traiter les OMr de 600 000 habitants au total. Il sera également étudié l'opportunité de la création d'un centre de tri mutualisé des recyclables. L'objectif est de déboucher au cours du premier semestre 2016 sur une prise de décision.

Pour le Programme Local de Prévention des Déchets, l'année 2015 sera consacrée à la réalisation d'un diagnostic avec évaluation des principaux gisements d'évitement et à la définition d'un programme d'actions.

Les actions pourront être de plusieurs ordres : sensibilisation générale à la prévention (guides, expositions, ...), actions emblématiques faisant l'objet de campagnes de sensibilisation nationales (stop pub, gaspillage alimentaire, ...), actions éco exemplaires de Bourges Plus et des collectivités membres (réduction des consommations de fournitures, gestion des espaces verts, ...), actions d'évitement de la production de déchets (collecte en déchèterie pour réemploi, promotion de l'eau du robinet, couches lavables, ...), actions auprès des entreprises (gestion des biodéchets, fiches métiers,...).

Au cours de l'année 2015, un marché sera passé pour l'installation de colonnes d'apport volontaire pour la collecte des Textiles, Linge de maison et Chaussures (TLC) qui donnera lieu d'ici la fin de l'année à l'installation des premières colonnes.

L'expérimentation avec Emmaüs sur la déchèterie des Danjons donnera lieu en cours d'année à une première évaluation afin de voir les suites possibles en matière de promotion et d'outils favorisant le réemploi.

ANNEXES

Annexe 1 : Déchèteries

- Horaires d'ouverture.

Annexe 2 : Traitement

- Synoptique de fonctionnement du CTVD.

| BOURGES (Danjons : 02 48 21 54 91 et Quatre Vents : 02 48 69 86 73) | | | | | | |
|---|----------------|---------------------|--|----------|----------------|---------------------|
| ÉTÉ et HIVER | | | | | | |
| JOURS | HORAIRES MATIN | HORAIRES APRES-MIDI | | | | |
| Lundi | 10H-12H | 14H-18H | | | | |
| Mardi | 10H-12H | 14H-18H | | | | |
| Mercredi | 10H-12H | 14H-18H | | | | |
| Jeudi | 10H-12H | 14H-18H | | | | |
| Vendredi | 10H-12H | 14H-18H | | | | |
| Samedi | 10H-12H | 14H-18H | | | | |
| Dimanche | 10H-12H | FERME | | | | |
| <i>Accès interdit aux professionnels et aux établissements publics - Accès réservé aux véhicules légers (VL).</i> | | | | | | |
| SAINT-DOULCHARD (02 48 24 59 12) | | | | | | |
| ÉTÉ (à partir du 1er avril) | | | HIVER (à partir du 02 novembre) | | | |
| JOURS | HORAIRES MATIN | HORAIRES APRES-MIDI | | JOURS | HORAIRES MATIN | HORAIRES APRES-MIDI |
| Lundi | FERME | 14H - 18H | | Lundi | FERME | 14H - 16H30 |
| Mardi | FERME | FERME | | Mardi | FERME | FERME |
| Mercredi | FERME | 14H - 18H | | Mercredi | FERME | 14H - 16H30 |
| Jeudi | FERME | FERME | | Jeudi | FERME | FERME |
| Vendredi | 9H - 12H | FERME | | Vendredi | FERME | FERME |
| Samedi | 9H - 12H | 14H - 18H | | Samedi | 9H30 - 12H | 14H - 16H30 |
| Dimanche | 9H - 12H | FERME | | Dimanche | 9H30 - 12H | FERME |
| SAINT-JUST - TROUY - LA CHAPELLE SAINT-URSIN | | | | | | |
| ÉTÉ (à partir du 1er avril) | | | HIVER (à partir du 02 novembre) | | | |
| JOURS | HORAIRES MATIN | HORAIRES APRES-MIDI | | JOURS | HORAIRES MATIN | HORAIRES APRES-MIDI |
| Lundi | 9H - 12H | 15H - 18H | | Lundi | 9H - 12H | 14H - 17H |
| Mardi | FERME | FERME | | Mardi | FERME | FERME |
| Mercredi | FERME | 15H - 18H | | Mercredi | FERME | 14H - 17H |
| Jeudi | FERME | FERME | | Jeudi | FERME | FERME |
| Vendredi | FERME | 15H - 18H | | Vendredi | FERME | 14H - 17H |
| Samedi | 9H - 12H | 15H - 18H | | Samedi | 9H - 12H | 14H - 17H |

| | | | | | | |
|----------|-------|-------|--|----------|-------|-------|
| Dimanche | FERME | FERME | | Dimanche | FERME | FERME |
| | | | | | | |

BOURGES (Danjons : 02 48 21 54 91 et Quatre Vents : 02 48 69 86 73)

| ÉTÉ et HIVER | | |
|--------------|----------------|---------------------|
| JOURS | HORAIRES MATIN | HORAIRES APRES-MIDI |
| Lundi | 10H-12H | 14H-18H |
| Mardi | 10H-12H | 14H-18H |
| Mercredi | 10H-12H | 14H-18H |
| Jeudi | 10H-12H | 14H-18H |
| Vendredi | 10H-12H | 14H-18H |
| Samedi | 10H-12H | 14H-18H |
| Dimanche | 10H-12H | FERME |

Accès interdit aux professionnels et aux établissements publics - Accès réservé aux véhicules légers (VL).

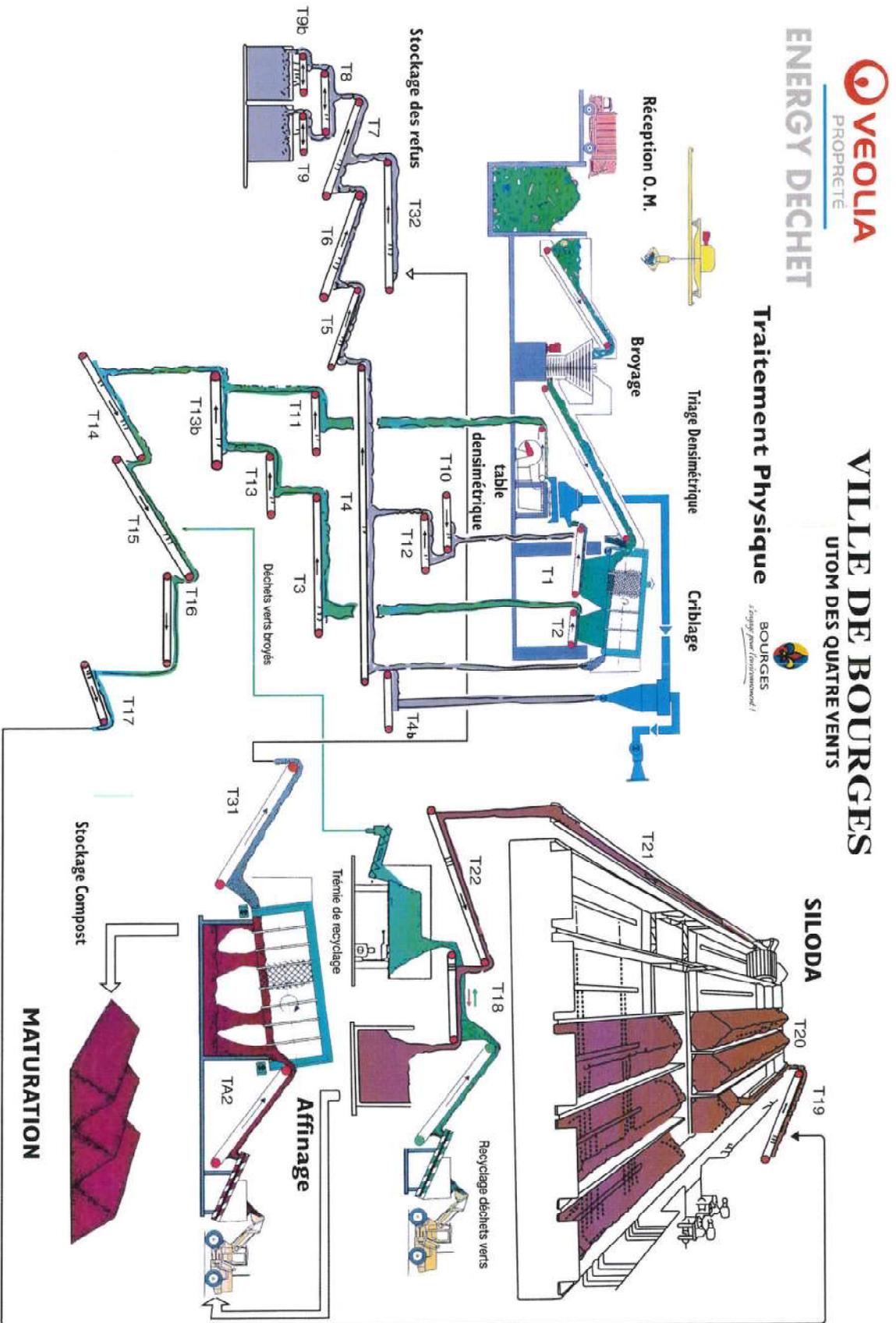
SAINT-DOULCHARD (02 48 24 59 12)

| ÉTÉ (à partir du 1er avril) | | | HIVER (à partir du 02 novembre) | | |
|-----------------------------|----------------|---------------------|---------------------------------|----------------|---------------------|
| JOURS | HORAIRES MATIN | HORAIRES APRES-MIDI | JOURS | HORAIRES MATIN | HORAIRES APRES-MIDI |
| Lundi | FERME | 14H - 18H | Lundi | FERME | 14H - 16H30 |
| Mardi | FERME | FERME | Mardi | FERME | FERME |
| Mercredi | FERME | 14H - 18H | Mercredi | FERME | 14H - 16H30 |
| Jeudi | FERME | FERME | Jeudi | FERME | FERME |
| Vendredi | 9H - 12H | FERME | Vendredi | FERME | FERME |
| Samedi | 9H - 12H | 14H - 18H | Samedi | 9H30 - 12H | 14H - 16H30 |
| Dimanche | 9H - 12H | FERME | Dimanche | 9H30 - 12H | FERME |

SAINT-JUST - TROUY - LA CHAPELLE SAINT-URSIN

| ÉTÉ (à partir du 1er avril) | | | HIVER (à partir du 02 novembre) | | |
|-----------------------------|----------------|---------------------|---------------------------------|----------------|---------------------|
| JOURS | HORAIRES MATIN | HORAIRES APRES-MIDI | JOURS | HORAIRES MATIN | HORAIRES APRES-MIDI |
| Lundi | 9H - 12H | 15H - 18H | Lundi | 9H - 12H | 14H - 17H |
| Mardi | FERME | FERME | Mardi | FERME | FERME |
| Mercredi | FERME | 15H - 18H | Mercredi | FERME | 14H - 17H |
| Jeudi | FERME | FERME | Jeudi | FERME | FERME |
| Vendredi | FERME | 15H - 18H | Vendredi | FERME | 14H - 17H |

| | | | | | | |
|----------|----------|-----------|--|----------|----------|-----------|
| Samedi | 9H - 12H | 15H - 18H | | Samedi | 9H - 12H | 14H - 17H |
| Dimanche | FERME | FERME | | Dimanche | FERME | FERME |



PROPRETÉ
ENERGY DECHET

VILLE DE BOURGES
UTOM DES QUATRE VENTS



Traitement Physique